

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_98

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai à 19 h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 22 mai 2024

OBJET : Nouveaux tarifs Écowork et salles de réunion

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 30 Pouvoirs : 3 Votants : 33</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Bruno STASIAK, Myriam CATTANEO (Les Échelles) ; Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Olivier LEMPEREUR, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebrois) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont Isère) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont Savoie) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz)</p> <p>Pouvoirs : Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER, Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN.</p>
---	---

CONSIDÉRANT la compétence développement économique de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

CONSIDÉRANT le choix de la Communauté de communes de proposer aux entrepreneurs et aux usagers une alternative à la location de bureau permanente à travers des locations ponctuelles venant compléter la mise en place d'un espace de coworking et la domiciliation d'entreprise.

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'espace de coworking au sein du pôle tertiaire.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission économie du 01/02/2024.

CONSIDÉRANT les nouveaux tarifs proposés pour les différents espaces à la location :

	tarif demi-journée	tarif 1 journée	pack 10 jours ou 20 demi-journées	tarif 1 mois
espace coworking	inchangé	inchangé	80 €	130 €
salle sud	15 €	20 €	/	/
salle nord	25 €	40 €	/	/
salle Ouest	40 €	60 €	/	/
Salle du conseil	60 €	80 €	/	/

CONSIDÉRANT les tarifs proposés aux locataires de bureaux, aux coworkers et personnes extérieures pour des photocopies :

Tarif photocopies TTC	N&B	Couleur
Unité	0,10 €	0,30 €
Pack 500 photocopies	35,00 €	100,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ**

- **VALIDE** les nouveaux tarifs applicables à compter du 01/06/2024 pour l'espace de coworking et les salles à la location ainsi que les tarifs pour les photocopies.

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le 06/06/2024
ID : 038-200040111-20240528-24_98-DE



La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 29 mai 2024

La Présidente,
Anne LENFANT.

